

## **LA FABRIQUE DES TRADUCTEURS**

**Programme professionnalisant de traduction littéraire**

**Mardi 1<sup>er</sup> septembre – Dimanche 8 novembre 2020**

**Atelier français // russe : traducteurs francophones**

Date limite de dépôt des dossiers auprès du CITL : Jeudi 30 avril 2020

Cette aide s'adresse aux jeunes traducteurs accueillis dans le cadre du programme de professionnalisation de la Fabrique des traducteurs, destiné à renouveler et développer le réseau des traducteurs professionnels. Ce programme, organisé par ATLAS, est soutenu par l'Institut français, l'Institut Perevoda (Moscou), le Ministère de la Culture - Délégation générale à la langue française et aux langues de France, la SOFIA, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Ville d'Arles.

### **DOCUMENTS À JOINDRE IMPÉRATIVEMENT**

- ☐ Une lettre de motivation (replacer le séjour dans le parcours universitaire et professionnel, retombées attendues du programme de formation...)
- ☐ Une note de lecture présentant le projet de traduction (choix du texte, complexité et spécificité en termes de traduction...) pour lequel la demande est formulée.
- ☐ Un échantillon de la traduction de 5 à 10 pages accompagné de l'échantillon du texte original
- ☐ **Le contrat d'édition n'est pas obligatoire.** Si le projet fait l'objet d'un contrat de traduction, joindre copie du contrat de traduction ou, à défaut, un document établi par l'éditeur détenant les droits attestant de leur disponibilité.
- ☐ 1 CV

**Candidat.....**

**Pays de résidence .....**

**Projet (titre et auteur).....**

## ENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE TRADUCTEUR

NOM d'état civil (en capitales) : .....

Prénom : .....

Pseudonyme (facultatif) : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

Activité(s) professionnelle(s) : .....

Date et lieu de naissance : .....

Situation de famille : .....

Nombre d'enfants et dates de naissance : .....

Diplôme(s), date et lieu : .....

.....

.....

Prix littéraires : .....

Bourses : (dates, organismes et demandes en cours) : .....

.....

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA DEMANDE

### Ouvrage à traduire :

Titre : .....

Auteur : .....

Éditeur : .....

Nombre de pages : .....

L'ouvrage a-t'il déjà été traduit dans votre langue ? (si oui, précisez la date) :

.....

**Si vous avez déjà un contrat :** Nom de la maison d'édition et date de publication prévue :

.....

**Si vous n'avez pas de contrat, justificatif de disponibilité des droits ( mail, lettre de l'éditeur) ?** .....

## RENSEIGNEMENTS

Collège International des Traducteurs Littéraires  
Espace Van Gogh  
13 200 Arles  
Tél. 04 90 52 05 50  
[www.atlas-citl.org](http://www.atlas-citl.org)

**Contact :** Caroline Roussel : [caroline.roussel@atlas-citl.org](mailto:caroline.roussel@atlas-citl.org)

➤ Dossier à envoyer sous forme électronique

## NOTICE EXPLICATIVE

### **CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ :**

- Être âgé de 35 ans maximum. Cette limite, selon le nombre de postulants, pourra être considérée avec souplesse.
- Être entièrement disponible pour la session **du mardi 1<sup>er</sup> septembre au dimanche 8 novembre 2020.**

Priorité sera donnée aux candidats ayant une traduction publiée à leur actif (ouvrage ou texte publié en revue).

Les traducteurs sont éligibles une seule fois à ce dispositif.

**Les bénéficiaires doivent impérativement justifier d'une couverture de protection sociale et civile pendant leur séjour en France.**

### **RECEVABILITÉ DES DOSSIERS**

Seuls sont recevables les dossiers complets comprenant :

- Le formulaire de demande dûment rempli
- La liste des documents à joindre

Sont déclarés irrecevables :

- Les éditions à compte d'auteur
- Les traductions relais, c'est à dire non effectuées à partir de la langue originale d'écriture de l'ouvrage

### **MONTANT DES AIDES**

Le montant de cette bourse s'élève à 2000 € bruts pour un séjour de 10 semaines. Les frais de voyage, les frais d'hébergement et les frais pédagogiques sont pris en charge par le CITL. Une cotisation annuelle de 35€ sera demandée aux candidats retenus à leur arrivée à Arles.

### **ATTRIBUTION DES AIDES**

Les dossiers sont examinés par un comité d'experts composé de représentants des administrations concernées, de professionnels de l'édition et de personnalités qualifiées. Les décisions d'attribution, de refus ou d'ajournement sont prises de façon souveraine par le comité.

### **MODALITÉS DE PAIEMENT**

Les bourses sont réglées en deux fois pendant le séjour en France.